



# Déclaration de sortie par le salarié

(Formulaire à remplir par la personne assurée)

## Entreprise

Entreprise

Numéro d'assurance

.....

.....

## Assuré

Nom

Prénom

.....

.....

Rue/N°/complément

NPA/Localité (pays)

.....

.....

Date de naissance    Etat civil

Numéro d'assurance sociale (AVS)

.....

.....

E-mail pour précisions

Numéro de téléphone pour précisions

.....

.....

## Capacité de travail/ Fin du contrat de travail

Disposez-vous d'une capacité de travail  
intégrale au moment de la sortie?

oui     non

Sortie le

.....

## Sortie à partir de 58 ans

Vous pouvez percevoir la prestation de libre passage uniquement si vous exercez une activité lucrative indépendante ou dépendante, ou que vous êtes déclaré au chômage. Dans tous les autres cas, vous devez percevoir la rente de vieillesse. Pour le versement de prestations de vieillesse, veuillez utiliser le formulaire « [Retraite par le salarié](#) ».

## Mode de virement 1

Veuillez joindre un bulletin de versement

A l'institution de prévoyance de votre nouvel employeur

Nouvel employeur

NPA/Localité

.....

.....

Nouvelle institution de libre passage

NPA/Localité

.....

.....

Rue/n°/complément

Numéro de contrat

.....

.....

IBAN (Compte bancaire ou postal)

Numéro de référence

.....

.....

## Mode de virement 2

- Compte/police de libre passage en l'absence d'un nouvel employeur  
Veuillez joindre la demande d'ouverture signée et un bulletin de versement

Fondation de libre passage

NPA/Localité

.....

.....

IBAN (Compte bancaire ou postal)

Numéro de référence

.....

.....

## Versement en espèces

Les rachats effectués les 3 dernières années avec des moyens privés ne peuvent pas faire l'objet d'un versement.

- Départ définitif pour un pays en dehors de l'UE/AELE

La totalité de la prestation de libre passage est virée sur votre compte privé.

- Départ définitif dans l'UE/AELE

La prestation de libre passage LPP est virée sur un compte de libre passage librement choisi (spécifié au point Mode de virement 2). Pour un versement ultérieur en espèces, veuillez présenter le formulaire de demande sur l'obligation d'assurance au fond de garantie (voir la fiche explicative Paiement en espèces dans les Etats de l'UE/AELE). La prestation surobligatoire de libre passage est virée sur votre compte privé.

Veuillez joindre l'attestation de départ de la commune de résidence

Date de départ

Pays de destination

.....

.....

Nouvelle adresse à l'étranger.....

- Commencement d'une activité indépendante à titre principal

→ Prière de joindre en plus le formulaire d'explication complémentaire à la déclaration de sortie.

- Ma prestation de libre passage représente moins d'une cotisation annuelle

## Impôts sur la somme versée en espèces

En cas de domicile fiscal ordinaire en Suisse, les impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques le cas échéant, sont dus, tout comme les impôts fédéraux directs. Si votre domicile fiscal ne se trouve pas en Suisse au moment du versement, des impôts à la source sont dus. L'impôt à la source sera directement prélevé sur la somme à verser.

Où se trouve votre domicile fiscal au moment de la sortie et du versement?

- en Suisse  
 à l'étranger, à l'adresse suivante:

.....

Si votre domicile se trouve à l'étranger, mais que vous avez déjà acquitté en Suisse les impôts ordinaires sur la somme versée sous forme de capital, veuillez nous en fournir la preuve pour que nous ne prélevions pas d'impôt à la source.

<b>Compte privé</b>	Adresse de paiement pour le capital (banque)	NPA/Localité (pays)
	.....	.....
	IBAN (Compte bancaire ou postal)	N° de clearing
	.....	.....
	Code SWIFT/BIC (obligatoire pour toute banque à l'étranger)	
	.....	
	Titulaire du compte	
	.....	
<hr/>		
<b>Signatures</b>	Lieu, date	Signature de l'assuré(e)
	.....	.....
<b>Confirmation du conjoint en cas de versement en espèces</b>	Lieu, date	Signat. du conjoint/partenaire enregistré(e)
	.....	.....
	Une signature légalisée du conjoint/partenaire enregistré est requise pour un versement espèces à partir de CHF 20'000.-. Pour un versement inférieur à CHF 20'000.- joindre une copie d'une pièce d'identité officielle du conjoint/partenaire enregistré.	
	<b>Les personnes non mariées sont en tous les cas priées de fournir un certificat d'état civil récent.</b>	
<hr/>		
<b>Virement à l'institution supplétive</b>	Si votre déclaration sur la façon de maintenir la couverture de prévoyance fait défaut, votre prestation de libre passage sera transférée à l'institution supplétive après six mois. Si le compte est soldé ultérieurement, d'éventuels frais d'administration sont à votre charge.	

Vous trouverez des explications sur la protection des données sur notre homepage sous "Déclaration sur la protection des données"